

PETITES RECETTES *entre aidants*

par Annick Toczé et Pierre Denis



www.aidantattitude.fr

préface



Enfin un guide, dans tous les sens du terme, qui nous montre la voie et... qui prend soin de nous !

Après plus de vingt ans passés à soutenir « ceux qui accompagnent » je suis heureuse de lire ce texte plein d'amour et d'humilité.

Si recette il y a, c'est pour mieux nous ouvrir à partager avec l'autre le moment présent et à oser être nous même.

Les auteurs mettent en effet l'accent sur tous les paradoxes, sur les contraintes, sur les émotions difficiles qui jalonnent l'accompagnement et qui sont d'habitude si pudiquement évincés.

Ce guide ose les émotions et les mots, tout ce qui fait l'Homme en fait ; il nous aide à grandir et donne un sens à ces expériences douloureuses trop souvent cachées et vécues dans la solitude.

Je souhaite vivement que le plus grand nombre puisse en bénéficier pour se sentir reconnu dans cette réalité : mourir est douloureux pour ceux qui partent et ceux qui restent. Mais cette épreuve, tant redoutée nous rend plus humain et plus fort car lucide et légitime.

Merci aux auteurs et à ceux qu'ils ont quittés, leurs épreuves sont des guides.

Graziella Cotti,
Psychologue clinicienne,
Psychologue du travail,
Intervenante en prévention
des risques professionnels.

www.aidantattitude.fr

Recette n°1 :

Bien réfléchir sur votre engagement

Difficulté ♥ ♥ ♥ ♥ ♥

Ingrédients indispensables

- La réflexion
- Le recul

Ustensiles



- Lister les questions avec leurs réponses en pesant le pour et le contre.

Recette

Posez-vous les bonnes questions...

- Quelles sont vos motivations ?
- Votre emploi du temps vous permettra-t-il de dégager suffisamment de temps ?
- Vos capacités physiques, psychologiques et émotionnelles, votre propre santé, vous permettront-elles de tenir dans le temps ?
- Quelles sont les moyens financiers et aides financières à votre disposition ?
- Sur quelle aide humaine pouvez-vous compter (amis, famille, professionnels) ?



Cette démarche doit être individuelle. Pour déterminer votre niveau d'engagement, vous devez la mener à bien avant de demander l'avis d'un professionnel...

Trucs et astuces

Recette n°2 : se créer un réseau d'entraide, et un dispositif pour le maintien à domicile

Difficulté ♥ ♥ ♥ ♥ ♥

Ingrédients indispensables

- Faire un diagnostic (avec ou sans professionnel) sur les besoins de l'aidé, les contraintes dues à sa perte d'autonomie, son environnement, ses envies, sa maladie
- A partir du diagnostic, faire une liste des suggestions et de leurs exigences de mise en oeuvre
- Assurez-vous que des solutions financières et matérielles peuvent-être adaptées, sans oublier vos contraintes d'emploi du temps

Ustensiles



- Les professionnels du diagnostic, les médecins, les associations ou organismes spécialisés qui vont vous aider et vous donner un avis sur le dispositif à créer.



Recette

Contactez la Mairie ou le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de votre lieu d'habitation pour vous aider à constituer les dossiers d'aide sociale ou médical.

Se rendre dans un Point Info Famille, lieu d'information et d'orientation destiné aux familles (www.pointinfofamille.fr).

Recette (suite)

Si votre proche aidé est âgé, vous pouvez contacter le centre local d'information et de coordination gérontologique, des professionnels (assistante sociale, psychologue) seront à votre écoute et vous aideront à trouver des solutions aux problèmes du quotidien. Ils pourront évaluer les besoins de la personne, élaborer un plan d'aide, vous mettre en relation avec des professionnels de santé et de l'accompagnement à domicile (<http://clic-info.personnesagees.gouv.fr> ou le conseil général du département pour avoir les coordonnées du CLIC le plus proche du domicile).

Trucs et astuces

- * Créez une chaîne humaine (professionnels, voisins, amis, auxiliaire de vie, bénévoles, ...).
- * Tissez un réseau de confiance qui vous permettra de vous reposer sur des compétences et des savoir-faire afin de vous concentrer sur l'essentiel et de vous octroyer une certaine souplesse dans votre emploi du temps d'aidant. De cette façon, vous ne vous épuiserez pas et vous continuerez à avoir des relations sociales, des activités distrayantes...
- * De nombreux intervenants vont « envahir » votre quotidien (médecins, infirmiers, aides soignantes, auxiliaires de vie, kinés, bénévoles...). Etablissez un planning afin que chacun puisse travailler sans déranger l'autre. Par exemple, veillez à ce que l'auxiliaire de vie ne vienne pas servir le repas au moment où l'aide soignante vient faire la toilette.
- * Acceptez les transformations dans votre habitation : installation du matériel paramédical, pose de barres de maintien, etc.
- * Ménagez aussi souvent que possible du temps pour vous. Par exemple, lorsque l'auxiliaire de vie intervient, prenez le temps de vivre, visite, shopping, ballade...
- * L'auxiliaire de vie est un(e) professionnel(le), vous pouvez lui faire confiance.

Recette n°3 : Prendre soin de vous, c'est aussi prendre soin de l'autre

Difficulté ♥ ♥ ♥ ♥ ♥

Ingrédients indispensables

- Le recul
- La confiance en soi
- Connaître ses limites

Ustensiles



- Les professionnels du diagnostic, les médecins, les associations ou organismes spécialisés qui vont vous aider et vous donner un avis sur le dispositif à créer.
- Les établissements spécialisés pouvant accueillir l'aidé pour un court séjour, le temps de vous reposer ou modifier le dispositif devenu moins adapté, par exemple.

Recette

Vous devez prendre du recul sur les difficultés et les obstacles rencontrés.

Vous devez déterminer vos limites et apprendre à dire non et ne jamais culpabiliser.

Vous devez rester attentif à vous-même (insomnies, douleurs, épuisement, nervosité).

Vous devez vous ménager des temps de répit réguliers.

Vous devez maintenir vos relations sociales (sorties entre amis, repas de famille...).

Vous ne devez refuser aucune aide, sachez accepter que tout ne soit pas fait comme vous l'auriez souhaité.



Un bon aidant est un aidant disponible en bonne santé physique et morale...

Trucs et astuces

Recette n°4 :

Sachez rester à l'écoute de l'autre...

Difficulté ♥ ♥ ♥ ♥ ♥

Ingrédients indispensables

- La disponibilité
- La patience
- Le sens du détail
- L'observation

Ustensiles



- Les questions posées à l'aide avant de demander l'avis d'un professionnel.

Recette

Adaptez-vous face à la maladie.

N'infantilisez pas la personne aidée.

Proposez-lui des solutions et laissez-la décider autant que possible.

Observez, anticipez, discutez les moindres détails avec les auxiliaires de vie, les médecins, les aides-soignants, les infirmiers, les kinés... Chaque détail a son importance.

En cas de différends entre aidants, réglez le problème loin des oreilles de la personne aidée et ne laissez rien paraître.



Trucs et astuces

Utilisez l'écoute active :

- * Faites dire plutôt que de dire vous-même.
- * Posez des questions ouvertes, exemple : « Comment vas-tu ? » plutôt que « Est-ce que tu souffres ? »
- * Donnez des signes d'écoute en reformulant ce que dit la personne.

Recette n°5 : Comment éviter les situations de détresse ?

Difficulté ♥ ♥ ♥ ♥ ♥

Ingrédients indispensables

- Relativiser
- Faire le deuil de la relation passée
- Accepter la dégradation du corps de l'autre
- Savoir accepter le poids du regard des autres
- Connaître la maladie et son évolution

Ustensiles



- L'entourage.
- Votre médecin de famille.
- Les associations.
- Les groupes de paroles.
- Les spécialistes de l'écoute : psychologue, psychothérapeute, psychiatre...

Recette

Participez à des groupes de paroles afin de travailler sur votre ressenti, sur vos difficultés (voir liens utiles).

Participez à des groupes psycho-éducatifs pour aborder les situations concrètes du quotidien, les symptômes de la maladie, son évolution, les idées reçues...

Délégez certaines de vos tâches, faites confiance aux professionnels du maintien à domicile.

Envisagez le placement de jour, une à deux fois par semaine.



Trucs et astuces

L'accueil temporaire peut vous permettre de souffler quelques semaines et de revoir votre situation, d'envisager une autre façon d'aider.

Un spécialiste de l'écoute sera neutre et bienveillant, il saura vous écouter sans vous juger.

Vous pouvez prendre des renseignements concernant les groupes de paroles auprès de votre CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gériatrique), MDPH (Maison Départementale des Personnes handicapées), Point info Famille, Caisse de retraite. Liens utiles :

www.famidac.net

www.francealzheimer.org

www.franceparkinson.fr, www.una.fr

Difficulté ♥ ♥ ♥ ♥ ♥

Ingrédients indispensables

- Faire un diagnostic avec un professionnel
- Accepter la transformation de son habitat
- Demander une prescription au médecin généraliste
- Trouver un fournisseur

Ustensiles



- Les professionnels du diagnostic, le médecin généraliste, les infirmières, les aides-soignant(e)s, les aides à domicile et un fournisseur compétant.

Recette

Rapprochez-vous du Conseil Général de votre département pour bénéficier de l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA) qui peut vous aider dans le financement du matériel.

Choisissez bien votre fournisseur : il doit savoir vous écouter, vous guider et vous conseiller dans le choix du matériel.

Assurez-vous qu'il livrera le matériel, l'installera, vous expliquera son fonctionnement et s'occupera de la maintenance. Pour tout matériel médical demandez une prescription à votre médecin. L'assurance maladie, la mutuelle et la caisse de retraite de la personne que vous aidez peuvent participer à l'achat ou à la location.

Trucs et astuces

- * Un matériel paramédical adapté améliore le confort et la sécurité de la personne handicapée.
- * Ce même matériel soulagera aussi l'aidant :
 - en utilisant des protections urinaires, vous passerez des nuits tranquilles ;
 - le verticalisateur économisera votre dos ;
 - le lit médicalisé, réglé à la bonne hauteur, facilitera les soins ;
 - vous pourrez quitter la maison l'esprit tranquille avec la téléalarme ou téléassistance : contactez le CCAS (Centre Communal d'Action Social) de votre mairie qui peut avoir des tarifs préférentiels chez un prestataire ou éventuellement vous allouer une aide financière ;
- * Certaines pathologies privent les malades de la parole. L'association ALIS met à votre disposition une brochure pour vous aider : « Comment communiquer sans la parole » :

[www.alis-asso.fr/ewb_pages/c/
communiquer_sans_parole.php](http://www.alis-asso.fr/ewb_pages/c/communiquer_sans_parole.php)

Bon à savoir...

L'APA

Votre proche peut bénéficier de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie). Elle sert à financer les aides, les aménagements, le matériel paramédical...

Elle peut-être allouée aux personnes de plus de 60 ans qui ont besoin d'une aide pour les actes essentiels de la vie, qu'elle soit au domicile ou dans un établissement. L'APA n'est pas soumise à condition de ressources, mais son calcul prend en compte les revenus. L'APA n'est pas récupérable sur la succession.

Vous trouverez les renseignements nécessaires auprès du conseil général du département.

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F10009.xhtml>

Le CESU (Chèque Emploi Service Universel)

C'est un chèque qui permet de rémunérer les services à la personne.

En l'utilisant, vous paierez moins d'impôt et moins de charges sur le salaire. 50% des dépenses peuvent être déduit des impôts, vous pouvez sous certaines conditions être exonéré des cotisations patronales. Si vous êtes non-imposable, il est possible de bénéficier d'un crédit d'impôt (soumis à condition).

Vous pouvez commander votre chéquier auprès de votre banque, c'est le centre national des Cesu qui s'occupe de toutes les déclarations et de l'établissement de la fiche de salaire.

<http://www.cesu.urssaf.fr/cesweb/ces1.jsp>

Les congés

Vous pouvez bénéficier d'aménagement du temps de travail ou de congés pour venir en aide à un proche malade.

- 1 • Le congé de solidarité familiale
- 2 • Le congé de présence parentale
- 3 • Le congé de soutien familial

Vous trouverez tous les renseignements nécessaires auprès de votre assistante sociale ou d'un centre Local d'information et de coordination si votre proche est âgé, si c'est un enfant, adressez-vous à la CAF.

www.travail.gouv.fr (dans « rechercher », tapez « congé »)

www.caf.fr

La rémunération

Vous pouvez être salarié :

- Si la personne que vous aidez bénéficie de l'APA, pour cela vous ne devez pas être son conjoint, son concubin, ne pas avoir conclu de pacte civil de solidarité.
- Si la personne perçoit la prestation de compensation, pour cela vous ne devez pas être son conjoint, son concubin, ne pas avoir conclu de pacte civil de solidarité ni être son obligé alimentaire au premier degré (fils, fille, père, mère).
- Si vous êtes parent d'un enfant handicapé et que vous avez dû réduire ou cesser votre activité professionnelle.

Le dédommagement

Vous pouvez être dédommagé :

- Si votre proche perçoit la prestation de compensation (maximum 85% du SMIC sur la base de 35 heures). Renseignements auprès de la Maison départementale des personnes handicapées.

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F10009.xhtml>
(pour trouver les coordonnées de votre MDPH)

- Si vous êtes parent d'un enfant handicapé et que vous avez dû réduire ou cesser votre activité professionnelle. Renseignements auprès de la Maison départementale des personnes handicapées ou de la CAF.

<http://informations.handicap.fr/carte-france-mdph.php>, www.caf.fr

L'affiliation gratuite à l'assurance vieillesse

Vous pouvez en bénéficier si :

- Vous avez la charge d'un enfant handicapé (incapacité d'au moins 80%, pour lequel vous percevez l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et non interné).
- Vous avez la charge d'un adulte handicapé (incapacité d'au moins 80%, reconnue par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes handicapées comme devant bénéficier de l'assistance permanente d'un aidant familial).
- Si vous êtes bénéficiaire du congé de soutien familial (Soumise à conditions de ressources). Renseignements auprès de la CAF.

www.caf.fr



Les contacts et liens utiles...



Organismes

- Ccas : Centre Communal d'Action Sociale, contactez votre mairie
- Pif : Point Info Famille, contactez le centre social de votre lieu de résidence
www.point-infofamille.fr
- Clic : Centre Local d'Information et de Coordination g rontologique, contactez votre conseil g n ral
<http://clic-info.personnes-agees.gouv.fr>
- MDPH : Maison D partementale des Personnes Handicap es, contactez votre conseil g n ral
<http://dcalin.fr/mdph.html>
- MSA : Mutualit  Sociale Agricole
www.msa.fr
- CAF: Caisse d'Allocations Familiales
www.caf.fr - t l phone : 0820 25 (?) 10
(?) votre num ro de d partement
- CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
www.ameli.fr - t l phone : 36 46

Association d'aide   la personne

- ADMR : association du service   domicile
www.admr.org
- Amicalement v tre
www.amicalementvotre.eu
- Aidadomicil.com : l'annuaire des services professionnels d'aide   la personne
www.aidadomicil.com
- Adessa : toute l'aide   domicile
www.federation-adessa.org
- UNA : n 1 des services   domicile et services   la personne
www.una.fr
- Aidant Attitude : site d di  aux aidants
www.aidantattitude.fr

Dans tous les cas, contactez l'assistante sociale de votre quartier, elle saura vous conseiller et vous aider dans vos d marches...



www.aidantattitude.fr

*Le guide « petites recettes entre aidant »
a été rédigé par Aidant attitude
et les vidéos réalisées par l'université
des aidants.*



www.aidantattitude.fr



www.universitedesaidants.fr



www.cg94.fr



Contact

contact@aidantattitude.fr

